

5498/25

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 20 février 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 20 février 2025

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

RÈGLEMENT DU CONSEIL modifiant le règlement (UE) 2022/263 concernant des mesures restrictives en réaction à la reconnaissance, à l'occupation et à l'annexion illégales par la Fédération de Russie de certaines zones d'Ukraine non contrôlées par le gouvernement

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes